

Convention financière 2025/20266

Vous trouverez ci-joint les informations générales et financières de l'école saint Joseph. Nous vous précisons que l'OGEC Saint Joseph est l'organisation chargée de la gestion de l'école.

➤ Renseignements :

Responsable payeur : ☐ père ☐ mère

Nom – prénom du responsable :	
Adresse mail	
Téléphone portable.	

Renseignements Facturation

Païement des factures	☐ prélèvement <i>si autre :</i> ☐ chèque ☐ espèces
Renseignements bancaires* * Si différent de l'an passé pour les anciennes familles	☐ inchangés ☐ changés (fournir un nouveau RIB accompagné d'un nouveau mandat de prélèvement)

Règlement financier 2025-2026

➤ Contribution familiale pour tous les élèves/ Tarif

L'enseignement au sein de notre école est gratuit : les enseignant(e)s sont rémunéré(e)s par l'Etat et un forfait de fonctionnement est versé chaque année par les collectivités territoriales.

Cependant et conformément à l'article R 442-48 du Code de l'Education, l'OGEC est habilitée à demander une contribution aux familles. Cette contribution sert, d'une part à faire face aux indispensables rénovations, mise aux normes des locaux et acquisition d'équipements et, d'autre part, à couvrir les frais liés au fonctionnement des instances de l'enseignement catholique et les activités pastorales de l'établissement. Elle comprend par ailleurs une assurance souscrite par l'établissement ainsi que divers services complémentaires indispensables au bon fonctionnement de celui-ci.

Le versement de cette contribution est mensualisé, à raison de **43€/mois** (octobre à juillet inclus.)

A partir du 3ème enfant présent dans l'établissement, une réduction de 50% est appliquée exclusivement sur la contribution du plus jeune. Pour un calcul précis, merci de s'adresser à la trésorière.

Pour toute arrivée en cours d'année, la période due est facturée à la semaine d'entrée dans l'établissement.

➤ Tarif réduit pour les familles à très faibles revenus

L'OGEC peut accorder exceptionnellement une aide sur la contribution pour les familles aux revenus très faibles. Une demande d'aide écrite et accompagnée de justificatifs doit être réalisée par la famille et adressée au chef d'établissement. Cette demande sera retournée au conseil d'administration par le chef d'établissement. Les aides pourront être accordées sur une durée déterminée par le CA.

➤ Frais d'inscription et frais des fournitures scolaires (20€ et 45€)

Une liste du matériel dont les enfants doivent disposer le jour de la rentrée, est adressée aux familles (cartable, trousse...) Pour chaque enfant, des frais d'inscription de **20 euros** sont demandés aux parents et versés en chèque à l'ordre de l'OGEC au moment de l'inscription. Les chèques seront encaissés début septembre. Ces frais couvrent : le dossier d'inscription. Les fournitures scolaires de **45 euros** seront facturés sur la facture de septembre (cahiers, livres, fichiers, fournitures pour activités manuelles...) et le matériel lié au bon fonctionnement de la classe.

Pour les élèves rentrant après le mois janvier, la somme demandée est de 30 euros.

➤ Restauration scolaire/ Tarif

L'école propose une restauration scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le nombre de repas est commandé une semaine à l'avance auprès de notre prestataire en restauration. Il vous sera demandé de compléter le tableau de cantine dans le cahier de liaison de votre enfant. Tout repas commandé sera facturé. La facturation est établie mensuellement. Chaque repas commandé par votre enfant pour 1 mois donné vous sera facturé le mois suivant. Un repas pourra être décommandé 48h à l'avance par mail à l'adresse de l'école : ecolestjo86@gmail.com.

Le planning des menus sera affiché sur le tableau du portail. Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat et d'une garniture, d'un fromage ou laitage, d'un dessert, d'eau et de pain.

Le repas est facturé **4,35€ par élève**. Ce tarif comprend le prix du repas livré par notre prestataire, ainsi que les charges qui s'y rapportent : l'encadrement, le chauffage, l'électricité, l'eau, divers consommables, locaux...

Pour les enfants ayant recours à un panier repas fourni par la famille pour l'impossibilité de mise en place d'un PAI, les charges sont facturées à **1€ par élève et par repas**.

➤ Assurance scolaire

Chaque élève doit bénéficier d'une assurance scolaire individuelle lors de la rentrée. Vous pouvez souscrire cette assurance auprès notre Mutuelle St Christophe dont le montant s'élève à **11,50€ pour l'année scolaire**.

Une attestation d'assurance doit obligatoirement être présentée à l'école avant le 20 septembre, faute de quoi, une cotisation est automatiquement souscrite auprès de notre assurance : la Mutuelle St Christophe vous est facturée au mois d'Octobre.

➤ Adhésion à l'Union Sportive du Châtelleraudais

L'OGEC prélève sur la facture du **mois d'octobre la somme de 2€** par enfant pour permettre à l'établissement d'adhérer à l'USC.

Cette adhésion permet à l'école d'emprunter de nombreux packs sportifs au bénéfice de tous les élèves tout au long de l'année. Par ailleurs, cette association organise tous les ans des rencontres sportives, alternativement pour les élèves de maternelle puis pour les élèves inscrits en élémentaire. Les frais engagés lors de ces manifestations demeurent à la charge de l'USC comme le transport en bus, les goûters, l'indemnisation du personnel de sécurité par exemple. De plus, cette dernière permet l'intégration de notre établissement au réseau châtelleraudais et facilite ainsi les échanges entre écoles.

➤ Facturation

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Le règlement se fait alors par prélèvement automatique la première quinzaine de chaque mois, d'octobre à juillet inclus. L'autorisation de prélèvement est permanente, elle est reconduite automatiquement d'une année sur l'autre. Toute nouvelle demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 15 du mois pour être prise en compte le mois suivant.

Les familles sans prélèvement bancaire devront faire parvenir à la trésorière ou au trésorier de l'OGEC, **avant le 20 de chaque mois par chèque ou espèces le montant de la facture dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant.** Établir les chèques à l'ordre de « **O.G.E.C Saint Joseph** »

Incidents de paiement :

- ***En cas de rejet de paiement, les frais bancaires occasionnés sont dus par la famille (17,50€)***
- ***En cas de retard de paiement et après deux relances, le service périscolaire de cantine ne sera plus proposé et une mise en demeure sera déclenchée. Chaque mois non réglé fera l'objet d'un rappel facturé 5€ (frais de dossier).***
- ***En cas de rupture du contrat de scolarisation par l'une des deux parties, le coût financier relatif à la période écoulée sera facturé en fonction du nombre de semaines de présence dans le mois.(CF contrat de scolarisation)***

Signature du responsable payeur.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
Référence unique du mandat	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (<i>NOM DU CREANCIER</i>) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (<i>NOM DU CREANCIER</i>). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. <i>Veillez compléter les champs marqués *</i>	
1 Votre Nom	* 1 Nom / Prénoms du débiteur
2 Votre adresse	* 2 Numéro et nom de la rue
	* 3
	* 4 Code Postal Ville
	* 5 Pays
5 Les coordonnées de votre compte	* 5 Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)
	 6 Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)
7 Nom du créancier	* 7 Nom du créancier
	 8 OGEC ECOLE St Joseph
	* 9 Identifiant créancier SEPA
	 10 2 rue Jacques Duclos
	 11 86530 NANTRE
12 Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐ 12
13 Signé à	* 2 J J M M A A A A
13 Signature(s)	* 2 Lieu Date
	* 2 *Veillez signer ici
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque	
Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.	
14 Code identifiant du débiteur	* 14 Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque
15 Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	* 15 Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre (<i>NOM DU CREANCIER</i>) et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.
	* 16 Code identifiant du tiers débiteur
	* 17 Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.
	 18 Code identifiant du tiers créancier
19 Contrat concerné	 19 Numéro d'identification du contrat
	 20 Description du contrat
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.	
A retourner à :	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1. La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
 2. Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères